

ANNEXE 1

ETUDES SUR LE METIER DE DPDP

Contexte et évolution du Métier du DPDP en France

NOTE DE SYNTHESE

Le métier de Délégué à la protection des données (DPD/DPO) est relativement nouveau au sein de nombreuses organisations privées ou publiques. Les conditions d'exercice, les formes d'emploi, les parcours ou compétences détenues ou attendues pour l'exercice du métier de DPDP/DPO ont besoin d'être bien identifiés et compris afin d'apporter les bonnes réponses en termes d'emploi et de formation professionnelle.

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) du Ministère français du Travail a confié à l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle (AFPA) la réalisation d'une étude de grande ampleur sur la fonction de DPO.

Cette étude, qui s'est déroulée pour la première fois en 2019, s'appuie sur un questionnaire en ligne. Une seconde édition s'est déroulée en 2020, et une troisième en 2021-2022. Découvrez les résultats complets de cette étude

La première enquête de 2019

Une enquête en ligne très ambitieuse a été réalisée en mars–avril 2019, avec pour objectif de mieux comprendre les conditions d'exercice, les formes d'emploi ou d'activité, les parcours ou compétences détenues ou attendues pour l'exercice du métier de délégué à la protection des données.

1.598 professionnels de la conformité à la loi y ont répondu :

- 859 DPO internes,
- 196 DPO internes mutualisés,
- 210 DPO externes et
- 333 autres professionnels en charge de la protection des données personnelles

Quels en sont les enseignements ?

Il est intéressant de noter que :

- Les DPO de profils informaticiens sont encore (de peu) les plus nombreux
- Que seuls 39,7 % des DPO disposent d'un budget dédié (ce qui ne signifie pas automatiquement qu'ils ne disposent pas des moyens nécessaires)
- Que 59 % des DPO estiment que leurs recommandations sont toujours ou souvent écoutées et suivies par le responsable de traitement (Ce score monte à plus de 76 % pour les DPO externes)
- Que 40,3 % des DPO disent être "systématiquement" ou "Très souvent" consultés en amont des projets (donc, à l'inverse...)
- Que 73,7 % des DPO recommanderaient "sans hésiter" ou "probablement" leur métier à un jeune
- Que près des ¾ sont satisfaits de leur fonction de DPO
- Que 40,5 % des DPO externes ont moins de deux ans d'expérience... mais que 20,5 % d'entre eux disent avoir plus de dix ans d'expérience dans le domaine
- Que 24,6 % des DPO externes avouent ne pas maîtriser le sujet ("Plusieurs concepts importants m'échappent encore" et "Je suis encore très loin de maîtriser tous ces textes")
- Que, certes, près de 72 % des DPO disent avoir suivi une formation... mais que celle-ci n'a été que de un à cinq jours
- et que 40% des DPO estiment que la fonction est stressante

Le profil d'un DPO en 2021

- 72 % exercent leur fonction comme DPO interne
- Égale représentation des femmes et des hommes
- 62 % sont issus de formation supérieure, (BAC + 4 et plus)
- 63 % sont âgés de 40 et plus
- 55 % ont une ancienneté dans la fonction de DPO de 2 ans et moins

L'édition 2022 de l'étude sur le métier de DPO

Cette édition s'appuie sur une enquête réalisée auprès de **1 811** DPO, interrogés entre septembre et octobre 2021.

Grâce à la mobilisation et aux témoignages des DPO, cette étude met en valeur les grandes dynamiques et évolutions du métier entre 2019 et 2021.

Augmentation du nombre de DPO, passant de **21 000** en 2018 à **28 810** en 2021.

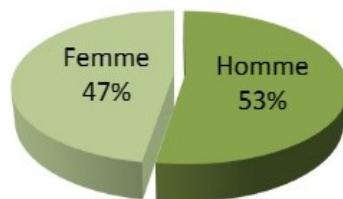
- **Diversification des profils** : 47 % sont issus d'autres domaines d'expertise que le domaine juridique et informatique (+ 12 point depuis 2019).
Ils proviennent notamment d'autres domaines tels que les fonctions administratives et financières, la qualité, la conformité-audit.
- **Vécu professionnel positif** : 58 % sont satisfaits de l'exercice de leur fonction et 87 % convaincus de l'utilité de leur fonction. Ils souhaitent également poursuivre leurs missions avec une forte motivation à 67 %.
- **Une formation en baisse, un manque de moyens** : 42 % exercent cette fonction de façon isolée par rapport aux autres DPO (+ 14 points).
- 1/3 n'ont suivi aucune formation informatique et Libertés depuis 2016 (+ 7 points) alors qu'ils proviennent de plus en plus d'environnement hors Informatique et juridique.

QUELQUES EXTRAITS STATISTIQUES

I. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES DPO

1. Répartition par sexe

Graphique 1 : Répartition par sexe



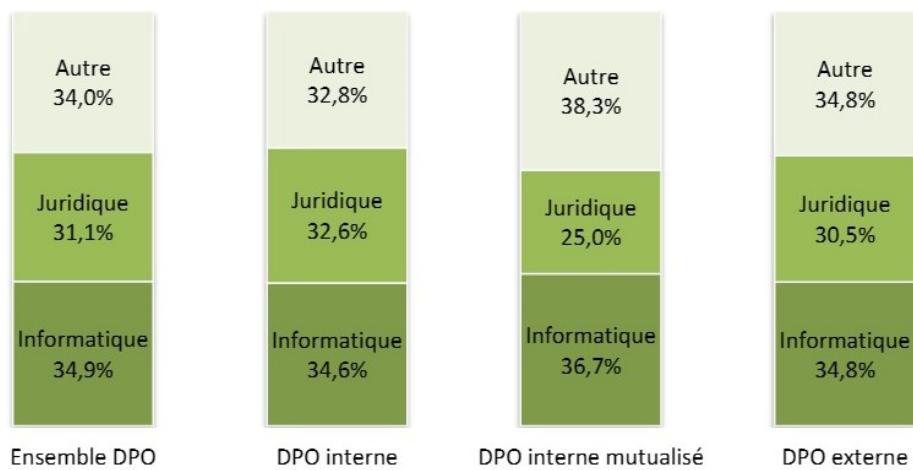
Une répartition globale plutôt équilibrée entre les hommes et les femmes.

•

5. Domaine d'expertise et niveau et formation

5.1 Domaine d'expertise

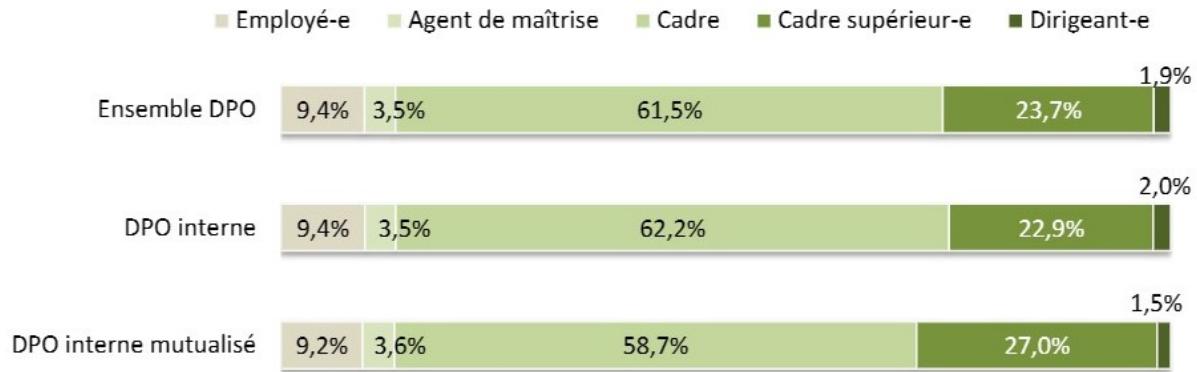
Graphique 11 : Répartition des DPO par domaine d'expertise



⇒ Les domaines d'expertise principaux des DPO se répartissent à part quasiment égale entre l'informatique et le juridique pour 66 % des effectifs.

3. Statut

Graphique 4 : Répartition du statut par typologie de DPO



- ⇒ Parmi les DPO internes et internes mutualisés, 85% répondent d'un statut de cadre ou cadre supérieur, les employés arrivent ensuite et représentent 9 % des effectifs.
Pour les DPO externes 28% exercent sous le statut de profession libérale, 22% en tant que salariés cadres ou cadres dirigeants, et près de 15% en tant que dirigeant.

III. FONCTIONS DE DPO ET MOYENS ASSOCIES

1. Service de rattachement et positionnement hiérarchique

1.1 Service de rattachement

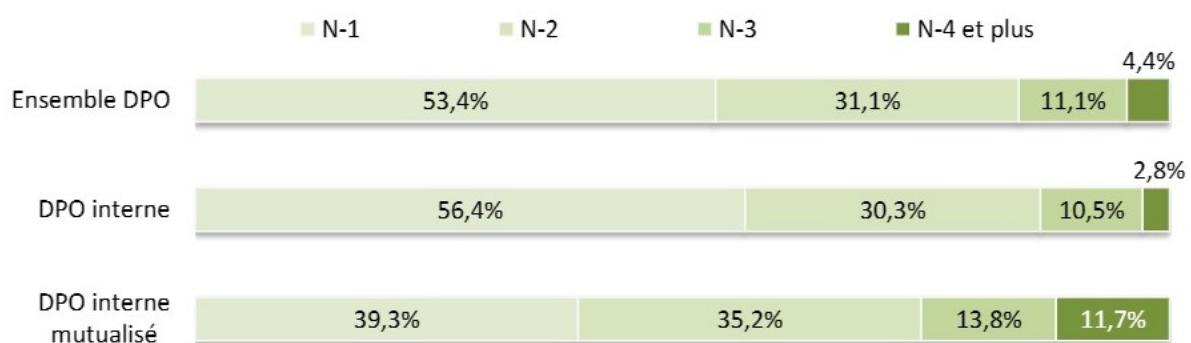
Tableau 10 : Service de rattachement du DPO

	Ensemble DPO	DPO interne	DPO interne mutualisé
Service/Direction Conformité/Risques/Qualité	10,4%	10,3%	11,0%
Service/Direction générale/Secrétariat général	49,0%	47,5%	55,9%
Service/Direction informatique/Sécurité	16,5%	15,0%	23,4%
Service/Direction juridique	12,9%	14,0%	7,6%
Service/Direction Marketing	0,5%	0,6%	0,0%
Service/Direction Ressources humaines	2,6%	2,7%	2,1%
Service/Direction Sécurité/Sûreté	0,9%	1,0%	0,0%
Autre	7,3%	8,9%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

- ⇒ Près de la moitié (49%), des DPO internes et internes mutualisés sont rattachés au service direction générale /secrétariat général. On notera toutefois une répartition déséquilibrée entre les DPO internes et les internes mutualisés qui se répartissent dans ce service respectivement à 47.5% contre 55.9%.
- Viennent ensuite les directions informatiques avec 16.8% et les directions juridiques avec 12.9%. On peut noter que les DPO internes sont près de deux fois plus présents dans les directions juridiques que les DPO internes mutualisés avec respectivement 14% contre 7.6%.

1.2 Positionnements hiérarchique

Graphique 38 : distance hiérarchique du DPO avec le responsable de traitement



- ⇒ Globalement plus de la moitié des DPO, 53.4%, sont rattachés directement au responsable de traitement. Néanmoins, ils se répartissent de manière inégale avec 56.4% pour les DPO internes contre 39.3 % pour les DPO internes mutualisés.
- ⇒ Nous remarquons que 11.7% des DPO internes mutualisés sont à une distance N-4 et plus de leurs responsables de traitement.

4. Organisation et typologie de DPO

Tableau 2 : Répartition du type d'organisation par typologie de DPO

	Ensemble DPO	DPO interne	DPO interne mutualisé	DPO externe
Cabinets conseil/ Indépendants	17,5%			100,0%
Un organisme du secteur public ou assimilé	10,2%	13,8%	6,2%	
Une administration publique ou une collectivité territoriale	23,1%	22,9%	52,0%	
Une association	7,3%	9,2%	7,3%	
Une entreprise privée	39,6%	51,0%	33,9%	
Autre	2,2%	3,2%	0,6%	

- ⇒ Les DPO internes sont particulièrement présents dans les entreprises et les associations avec près de 60% des effectifs contre 41.2% pour les DPO mutualisés. Ces derniers exercent leurs fonctions à près de 58% dans une administration, une collectivité territoriale ou organisme du secteur public ou assimilés. Dans ces secteurs les DPO internes représentent 36.7%.

6. Les principales missions en termes de temps passé

Tableau 15 : Temps moyen de travail par activité estimé par les DPO (en% du temps affecté aux missions de DPO)

	Ensemble des DPO	DPO Interne	DPO Interne Mutualisé	DPO Externe
Cartographier les traitements et établir le registre	23,41%	23,52%	21,84%	28,27%
Sensibiliser et former responsable de traitement, direction et salariés	14,20%	14,29%	15,99%	14,02%
Mettre en conformité les traitements existants	13,91%	13,69%	11,81%	17,27%
Veiller à la conformité des nouveaux traitements	11,89%	11,71%	10,20%	11,21%
Assurer ma veille, intégrer les nouveautés légales et doctrinales	11,56%	8,86%	8,14%	31,70%
Créer ou revoir des procédures	10,68%	10,40%	9,28%	10,62%
Revoir les contrats avec les sous-traitants	10,21%	9,77%	9,38%	13%
Sélectionner et mettre en œuvre un outil pour m'aider dans mes missions	7,88%	7,42%	7,37%	11%
Réaliser les premières analyses d'impacts	7,48%	6,88%	5,16%	10,74%
Gérer les urgences (plaintes, contrôles, violations de données, etc.)	6,47%	6,46%	5,52%	6,36%
Gérer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées	5,93%	5,82%	5,36%	5,48%
Préparer/présenter le bilan annuel au responsable de traitement	4,72%	4,47%	4,20%	5,52%
Interagir avec la CNIL	3,73%	3,28%	3%	5,89%

- ⇒ Pour l'ensemble des DPO, les 3 principales activités (en termes de temps passé) sont : cartographier les traitements et établir le registre, sensibiliser et former responsable de traitement, direction et salariés et mettre en conformité les traitements existants. Il existe des différences significatives dans l'évaluation du temps passé selon le type de DPO. Ainsi les DPO externes ont une répartition de leurs activités significativement différente de celle des autres DPO, pour illustration ceci se caractérise particulièrement sur l'activité veille légale et doctrinale, ainsi que sur l'activité cartographier les traitements et établir le registre. Ces activités sont repérées par un surlignage dans le tableau ci-dessus.

3. Les moyens et relais humain associés à la fonction de DPO

3.1 Equipe

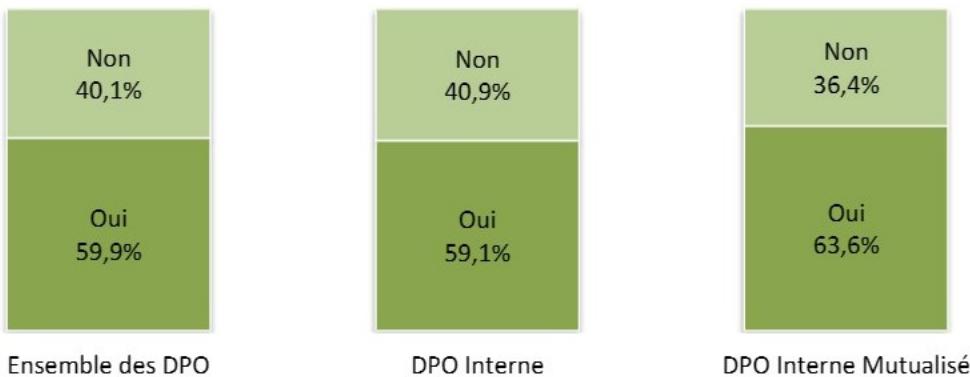
Tableau 12 : Existence d'une équipe pour l'exercice de la fonction de DPO

	Ensemble DPO	DPO interne	DPO interne mutualisé
Le DPO n'a pas d'équipe	75,0%	74,8%	75,9%
Le DPO dispose d'une équipe de 1 à 3 personnes	21,2%	21,6%	19,1%
Le DPO dispose d'une équipe de 4 personnes à 10 personnes	0,5%	0,0%	2,8%
Le DPO dispose d'une équipe de 4 personnes et plus	2,9%	3,6%	0,0%
Le DPO dispose d'une équipe de plus de 10 personnes	0,4%	0,0%	2,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

- ⇒ Les trois quart des DPO internes et internes mutualisés travaillent seuls. 21.1% d'entre eux disposent d'une équipe de 1 à 3 personnes pour les épauler.

7. Lettre de mission associée à la fonction de DPO

Graphique 64: Existence d'une lettre de mission décrivant la fonction de DPO



- ⇒ Près de 60 % des DPO disposent d'une lettre de mission décrivant leur fonction. Nous pouvons mettre ce chiffre en lien avec le temps de travail consacré à la fonction avec 54.8 % de DPO travaillant d'un mi-temps à un temps complet.

Tableau30 : Existence d'une lettre de mission décrivant la fonction de DPO et leur temps de travail

	Pas de lettre de mission	Lettre de mission	Total
Moins d'un mi-temps	74,7%	25,3%	100%
Mi-temps à temps complet	43,1%	53,9%	100%

- ⇒ Plus le DPO a de temps à consacrer à sa mission plus il est probable qu'il est une lettre de mission. Ainsi, 53.9% des DPO possédant une lettre de mission consacrent d'un mi temps à un temps complet contre 25.3% pour ceux consacrant moins d'un mi temps.

II. CARACTERISTIQUES EMPLOYEURS

1. Secteurs d'activités

Tableau 7 : Répartition des DPO selon les secteurs d'activités des structures

	Ensemble DPO	DPO interne	DPO interne mutualisé
Administration publique	26,1%	21,6%	50,7%
Banque, Assurance et Mutuelle	9,4%	10,0%	6,0%
Commerce, Activité immobilière, Hébergement et Restauration	7,5%	8,3%	3,3%
Enseignement, Information et Communication	18,7%	20,2%	10,7%
Industrie/BTP/Construction	10,1%	10,9%	6,0%
Recherche, Informatique et Conseil	10,6%	12,0%	2,7%
Santé et Médico-social	8,8%	7,6%	15,3%
Autre	8,8%	9,4%	5,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

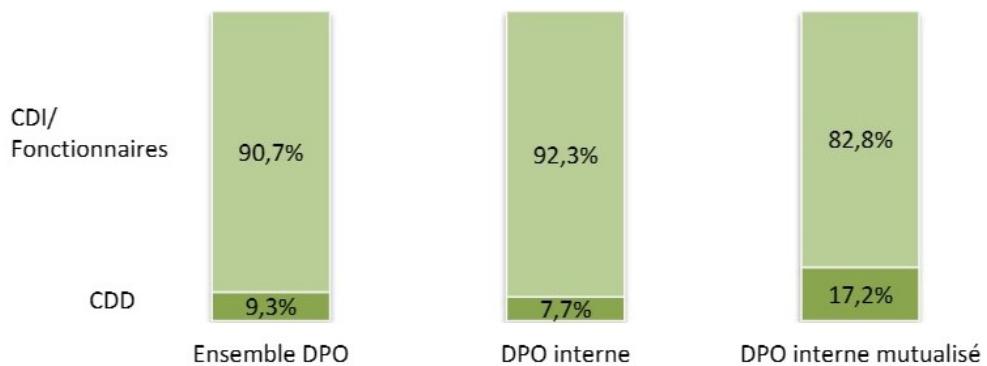
- ⇒ Les 3 premiers secteurs d'activité cités sont l'Administration Publique pour 26.1%, le secteur de l'Enseignement, Information et la Communication pour 18.7%, et pour 10.6 % le secteur de la Recherche, Informatique et Conseil. Nous notons que la moitié des DPO internes mutualisés exercent leur fonction au sein de l'Administration Publique.

5. Tenue du planning de mise en conformité

Tableau 14 : Respect du planning

	Ensemble DPO	DPO interne	DPO interne mutualisé
La charge est forte et m'oblige régulièrement à modifier mes plans	42,9%	43,1%	41,9%
La charge est très forte et imprévisible, ce qui m'oblige à changer très souvent ou à modifier mes plans	34,0%	34,6%	30,9%
Plutôt	19,3%	18,6%	22,1%
Totalement	3,9%	3,6%	5,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

- ⇒ Moins d'un quart des DPO estiment tenir plutôt ou totalement leur planning, nous ne notons pas de différences significatives entre les DPO internes et les DPO internes mutualisés.
- ⇒ Près de 8/10 estiment avoir une charge de travail de forte à très forte, les obligeant à modifier régulièrement ou très souvent leur planning.

Graphique 5 : Répartition du type de contrat par typologie de DPO

- ⇒ Une large majorité des DPO internes et internes mutualisés sont sous statut contractuel en CDI ou fonctionnaires. Nous notons néanmoins que 9% d'entre eux exercent leurs fonctions en contrat à durée déterminée, ce taux atteint 17,2% chez les DPO internes mutualisés.

4. Budget

Tableau 13 : Budget accordé dans l'exercice de la fonction de DPO

	Ensemble DPO	DPO interne	DPO interne mutualisé
Non, et je ne pense pas en avoir un l'an prochain	42,1%	42,8%	38,8%
Non, mais je pense en avoir un l'an prochain	18,2%	18,6%	16,4%
Oui, et il est supérieur ou conforme à ce que j'avais espéré/demandé	21,7%	20,8%	25,4%
Oui, mais il est inférieur à ce que j'avais espéré/demandé	9,7%	10,3%	6,7%
Oui, mais il est légèrement inférieur à ce que j'avais espéré/demandé	8,4%	7,4%	12,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

- ⇒ 39,8% des DPO déclarent avoir un budget pour la mise en œuvre de leurs missions.
42% déclarent ne pas avoir de budget et pensent ne pas en bénéficier l'année prochaine.